



Renvoyez ce document complété, daté et signé à
l'adresse indiquée ci-contre

E-Mail : fiscalite.wallonie@spw.wallonie.be

Taxes véhicules : Contestation administrative

Ce document constitue une **facilité** pour introduire une contestation. Toute autre forme de réclamation peut être introduite dans le respect des conditions de l'article 25 et 27 du Décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes.

1. COORDONNÉES DU DEMANDEUR

1.1. IDENTIFICATION

Vous êtes une :

Personne physique

Nom : Prénom :

N° de registre national (il se trouve au verso de la carte d'identité) : -

Personne morale

Dénomination :

N° BCE : 0

1.2. ADRESSE

Rue : Numéro : Boite :

Code postal : Localité :

Pays :

1.3. CONTACT

Téléphone (GSM de préférence) :

Adresse mail :

2. IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Marque : Type :

Immatriculation : N° de châssis :

3. CONTESTATION

3.1. AVIS DE PAIEMENT CONTESTÉ

Cochez la case adéquate (cette information se trouve dans l'objet du document contesté)

- Invitation à payer Avertissement-extrait de rôle
 Rappel Dossier confié à un huissier de justice

Le montant contesté a-t-il été acquitté ?

- Non Oui, partiellement Oui, en totalité

3.2. TAXES CONCERNÉES

Cochez la case ou les cases adéquates

- Taxe de mise en circulation Écomalus Taxe de circulation (TC)
 TC complémentaire Amende prélèvement kilométrique Autres amendes administratives

3.3. PÉRIODE SUR LAQUELLE PORTE LA CONTESTATION

La période contestée est du / / 2 0 au / / 2 0

3.4. JUSTIFICATION

Je souhaite introduire ici une contestation auprès de vos services pour les raisons suivantes :
(Expliquez votre situation succinctement)

Documents à joindre obligatoirement à votre contestation (si ceux-ci sont en votre possession) :

- copie du certificat d'immatriculation
- copie du certificat de conformité
- copie des preuves de paiement
- copie de l'avertissement-extrait de rôle (AER) relatif à la période imposable concernée
- copie de l'invitation à payer (IAP) relative à la période imposable concernée

Veuillez également joindre à votre contestation la copie de toute preuve utile.

- Par exemple :
- avis de radiation
 - attestation du Service des Pensions du Secteur Public
 - attestation du SPF Sécurité Sociale
 - attestation du contrôle technique
 - attestation de modification du véhicule par un garage agréé (LPG,...)
 - preuve d'exportation du véhicule (facture de vente,...)
 - attestation du constructeur (CO²,...)
 - certificat de résidence (Région flamande et Région bruxelloise)
 - déclaration de vol, perte et/ou destruction de la plaque (documents délivrés par la police)

Date : / / **Signature :**

Vos données à caractère personnel sont traitées dans le respect du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016. Elles sont uniquement utilisées pour l'établissement, la perception, le recouvrement, la contestation et le contrôle relatifs aux taxes wallonnes dans le respect du décret du 6 mai 1999. Pour de plus amples informations, référez-vous à la page vie privée de notre site web : finances.wallonie.be/home/vie-privee.html